

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. IX.

No. 24.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 13 JUIN 1878

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les contributions et correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

L'hon. juge Wilfrid Dorion, par L.-O. David.—L'honorable A. Turcotte.—Lettre de l'Exposition, par A. Achintre.—Notre indemnité de \$3,500,000, par F. V.—Bibliographie : *Picouac le Maudit*, par Ergo III.—Choses et autres.—Le crime des femmes, par Raouf de Navery (suite).—Parlement local.—Faits divers.—Conseils utiles.—Revue de la semaine.—La chute d'eau.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'honorable juge V.-P.-W. Dorion, décédé le 2 juin; L'honorable Arthur Turcotte, Président de la Chambre d'Assemblée de Québec; La fête de la Reine à Montréal; La revue des volontaires par le Gouverneur-Général à la tête de son état-major; Le défilé des troupes devant le Gouverneur-Général; Le simulacre de bataille; L'attaque; Chute d'eau.

L'HON. JUGE WILFRID DORION

Le premier dimanche de juin, vers cinq heures et demie, le bruit se répandit à Montréal que le juge Wilfrid Dorion venait de mourir subitement. On refusait de croire à cette lugubre nouvelle, car le juge Dorion avait été vu, la veille, dans les rues de Montréal et à la Cour. Pourtant, ce n'était que trop vrai.

Voici ce que j'écrivais, il y a près de trois ans, lorsque le défunt fut nommé juge :

La politique perd, dans la personne de M. Dorion, l'un de ses hommes les plus dévoués, l'un de ses tribuns les plus remarquables. Le peuple regrettera de ne plus entendre cette voix éloquentes qui, depuis vingt-cinq ans, a retenti dans la plupart des comtés du Bas-Canada.

Dans la politique comme au barreau, M. Dorion laisse des souvenirs honorables, un nom respecté. Il n'y a qu'une voix pour rendre hommage à son talent et à son caractère, pour reconnaître qu'il avait les plus belles qualités de l'esprit et du cœur.

Il s'est toujours fait remarquer par un jugement sain, solide comme le roc, par un esprit vif, pénétrant, pratique, unis à une nature dévouée, bienveillante et joviale. Peu d'hommes savaient allier comme lui l'énergie et la véhémence du tribun à la

courtoisie et à la délicatesse du gentilhomme.

Toujours maître de sa pensée, droit, honnête et franc dans ses procédés et ses paroles, inaccessible à la haine, incapable de causer volontairement de la peine ou du tort à quelqu'un, il gagnait les sympathies de la foule et le respect de ses adversaires. La fourberie et le mensonge lui répugnaient, et il ne cherchait le succès que dans la force de ses raisonnements. Il était tout dévoué pour ses amis, et personne n'a fait plus de sacrifices que lui pour son parti, n'a montré plus de désintéressement, plus de courage dans la lutte, de modestie dans le succès, et d'énergie dans la défaite. Comme tous les hommes à fortes convictions, il espérait quand tout le monde désespérait, et ne cessait d'avoir confiance dans le peuple qu'il aimait, et dont il voulait sincèrement le progrès et la prospérité.

Son éloquence, essentiellement populaire, n'avait pas le vernis et la correction que donne l'étude des classiques, mais elle était vigoureuse, pratique et substantielle, dépourvue d'ornements et de fleurs, de considérations philosophiques ou de digressions littéraires, mais pleine de faits et d'arguments clairs, redoutables, d'appels chaleureux à l'intelligence, à la raison de ses auditeurs. Un peu gênée dans une assemblée d'hommes de lettres, et même dans l'enceinte du Palais, elle avait besoin d'air et d'espace, de la liberté et de l'indépendance du forum.

M. Dorion avait un voix sonore et infatigable qui dominait tous les bruits et triomphait de toutes les clameurs.

De moyenne taille, il avait le cou court, les épaules hautes, fortes, la poitrine bien développée.

M. Dorion est né, le 2 octobre 1827, à Sainte-Anne de la Pérade, dans le district des Trois-Rivières. Il est, comme on sait, le frère de l'hon. juge-en-chef de la province de Québec, et fils de M. Pierre-Antoine Dorion, qui représenta le comté de Champlain avant 1837.

On a de la peine à croire qu'une famille aussi libérale ait pu sortir d'un district si conservateur depuis plusieurs années.

M. Wilfrid Dorion n'eut pas l'avantage de faire un cours d'études dans un collège; après quelques années passées dans la modeste école de sa paroisse natale, il entra comme commis, à l'âge de treize ans, dans un petit magasin de campagne.

En 1842, il vint à Montréal, et obtint une situation dans la librairie de MM. Fabre et Gravel. Cet emploi lui permit de satisfaire son goût pour la lecture et développa l'ambition qu'il avait de s'instruire.

Un jour, l'idée lui vint qu'il pourrait faire son chemin dans la profession où son frère déjà se distinguait, et qu'à force d'étude et de persévérance, il suppléerait aux études classiques qui lui manquaient. Il passa brevet sous MM. Cherrier et Dorion, et se mit à l'œuvre. Jamais clerc ne fut plus studieux et plus assidu.

Il fut un des jeunes gens de talent qui, dans le but de s'instruire et de se préparer aux luttes politiques de l'avenir, fondèrent l'Institut-Canadien, dont les commencements furent si brillants, si glorieux. Il prit aussi part à la fondation et à la rédaction de *l'Avenir*, qui se perdit par des exagérations d'idées et de langage qui ont été funestes au parti libéral.

Lorsque M. Dorion fut reçu avocat, en 1850, il avait déjà une réputation assez

considérable d'homme de talent et d'avenir. Admis dans la société que MM. Cherrier et Dorion avait contractée quelques années auparavant, il prouva promptement qu'il était digne d'être l'associé de ces deux célèbres avocats.

Inutile de raconter les succès de M. Wilfrid Dorion au barreau; tout le monde les connaît; il a plaidé une foule de causes importantes et célèbres, et fait souvent des plaidoiries dont le souvenir est resté dans la mémoire de ceux qui l'ont entendu. Plein de respect pour sa profession, il l'a pratiquée avec la dignité et l'intégrité qui distinguaient les anciens avocats.

Il mena de front, dès les commencements, la politique et la profession, et fut l'un des fondateurs et propriétaires du *Pays*.

C'est en faveur de l'hon. Louis-Joseph Papineau qu'il fit son début oratoire en 1851. Le parti libéral, n'ayant pu faire élire le vieux patriote à Montréal, le présenta dans le comté des Deux-Montagnes, et M. Wilfrid Dorion fut chargé d'aller à Saint-Eustache soutenir sa candidature. Il rencontra deux adversaires redoutables, devenus juges tous deux, MM. Berthelot et Loranger, mais il se tira bien d'affaire et donna une bonne opinion de son talent.

Mais c'est dans le comté de Verchères qu'il jeta sérieusement les fondements de sa réputation oratoire, lorsque Sir Georges-Etienne Cartier, nommé secrétaire d'Etat, fut forcé de se faire réélire.

On lui avait confié la direction de la paroisse de Saint-Antoine, la paroisse natale de Sir Georges; il s'y installa et produisit tant d'effet, qu'on envoya les hommes les plus capables du parti conservateur pour le déloger, et que M. Cartier lui-même fut obligé d'aller le rencontrer.

Depuis cette époque, il a été l'orateur en vogue du parti libéral; tous les comtés ont voulu l'entendre, et partout il a laissé des souvenirs vivaces de son éloquence.

Lorsque son frère, M. Eric Dorion, connu sous le nom caractéristique de *l'Enfant Terrible*, mourut, les électeurs de Drummond et Arthabaska lui offrirent la candidature, mais il refusa parce qu'on était à la veille des élections générales.

En 1866, il se présenta dans cette division électorale pour la Chambre locale, et dans le comté de Chambly pour la Chambre fédérale. Mais le gouvernement conservateur venait de faire la confédération, le clergé se prononça énergiquement en faveur de la nouvelle constitution, et porta un terrible coup à l'opposition. M. Dorion fut battu comme la plupart des candidats opposés au gouvernement. Il est bon de marquer aussi que, se présentant dans deux comtés, il fut forcé de les négliger tous deux.

Toujours le premier dans la lutte et le danger, il restait en arrière après la victoire, et cédait le pas aux ambitieux. Sa modestie, sa dignité et son désintéressement auraient toujours été un obstacle à son avancement politique.

Nommé juge en 1875 à un âge peu avancé, il était appelé à rendre de grands services à la société dans l'administration de la justice. De fait, il se mit immédiatement à la hauteur des espérances de ses nombreux amis et de la confiance du public. Il avait toutes les qualités nécessaires pour devenir l'un des juges les plus distingués du pays.

Moins instruit et moins studieux que

l'honorable juge-en-chef, d'une intelligence et d'un caractère moins élevés, il l'emportait par la clarté et la promptitude de l'esprit, la vigueur de la pensée et la force de la parole.

Comment se fait-il qu'une mort prématurée nous enlève tant d'hommes distingués avant qu'ils aient eu le temps de donner à la société tout ce qu'elle avait le droit d'attendre d'eux; à l'âge où, en France, on arrive aux positions élevées de la magistrature ou de la politique? En présence de ces pertes regrettables qui nous épuisent, de ces vides funestes à notre jeune société, nous croyons devoir signaler l'une des causes de cette calamité nationale.

Les hommes d'Etat ou de profession dans ce pays, ou ceux qui se livrent aux luttes énervantes du barreau et de la politique, ne savent pas vivre, ne savent pas conserver leur santé. Ne suivant aucun régime, ils oublient trop les règles les plus élémentaires de l'hygiène, les règles les plus ordinaires de prudence et de modération auxquelles leur vie sédentaire et la nature de leurs occupations devraient les astreindre.

M. Wilfrid Dorion était constitué pour vivre vingt-cinq ans de plus; mais il avait tant de santé, qu'il ne voulut pas se donner la peine d'en prendre soin.

Il est mort trop jeune pour son pays, pour ses amis, pour sa famille, intéressante et nombreuse, qu'il laisse pauvre.

Il avait épousé une demoiselle Trestler, une femme dont on ne peut dire trop de bien, sœur de madame C.-H. Lacroix et de l'épouse défunte de l'hon. juge-en-chef Dorion.

Il laisse sept enfants—quatre filles et trois garçons—dont l'un est avocat depuis quelques mois et pratique en société avec MM. Geoffron et Rinfret.

Les témoignages de sympathie n'ont pas manqué à cette famille éplorée, qui ne peut trop regretter celui qu'elle a perdu.

L.-O. DAVID.

L'HON. A. TURCOTTE

Le nouvel Orateur de la Chambre locale est fils de l'hon. J.-E. Turcotte. Il est né le 19 janvier 1845, et n'a, par conséquent, que 33 ans. Il a fait ses études partie au collège des Jésuites de Montréal, et partie au collège des RR. PP. de Lancashire, en Angleterre. Revenu au Canada en 1863, il étudia le droit et fut reçu avocat à Montréal, dans le mois de juin 1867. Il a été conseiller, maire, et est maintenant représentant de la ville des Trois-Rivières. Il fut élu, la première fois, en 1876, et a été réélu par acclamation, il y a un mois.

Il n'y a peut-être pas un homme dont il soit aussi difficile de parler dans les circonstances actuelles.

Depuis un mois, il a tenu dans ses mains le sort des deux partis qui se disputent le pouvoir, et tous deux attendaient de lui le salut.

Il s'est trouvé dans la position difficile d'une femme galante courtisée par deux rivaux.

Les conservateurs lui reprochent d'avoir poussé la galanterie trop loin, d'avoir accepté leurs hommages, et de leur avoir fait des promesses jusqu'au dernier moment.